

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 14 (1876)  
**Heft:** 40

**Artikel:** On lit  
**Autor:** P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183892>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il s'agissait de réconcilier les comtes souverains de Toulouse et de Provence, qui guerroyaient depuis longtemps.

Parmi les seigneurs qui assistèrent à la cour plénière et aux fêtes qui en marquèrent la tenue, plusieurs se distinguèrent par de grandes libéralités. Le comte de Toulouse fit présent à Raymond d'Agoult, comte de Sault, de cent mille sols que celui-ci fit distribuer à 10,000 chevaliers. — Rembaud de Simiane fit labourer les environs du château de Beaucaire pour y semer 30,000 sols qui dûrent être déterrés le jour même par les Beaucairois. Guillaume Gros-Martel nourrit trois cents chevaliers qui le suivaient, de viandes cuites à un feu de cire. Raymond de Venoul fit brûler trente de ses chevaux. C'était un rôti tout prêt pour les mâchoires indulgentes qui mordirent dessus comme sur un bœuf de seconde qualité.

La tenue de cette cour plénière fixa les yeux sur Beaucaire qui, d'ailleurs, était considérée comme position importante, commandant le cours du Rhône, la plus grande artère aquatique de la France. Son château qui domine le fleuve dans une situation si pittoresque, fut pris et repris dans la suite des guerres de ce temps-là. Raymond, vicomte de Toulouse, s'en étant emparé en 1217, voulut consolider sa conquête par le bienfait d'une institution qui ajouterait une vie commerciale à la prospérité agricole dont la contrée jouissait déjà ; il décréta qu'une foire annuelle aurait lieu à Beaucaire et qu'elle serait ouverte à toutes les nations.

En peu de temps la vogue de cette foire devint immense ; c'était un des marchés les plus considérables du monde ; on en parlait comme des foires de Novogorod, de Francfort, de Leipsick, de Guibray, de Sinigaglia. Les marchandises y affluaient de toutes parts ; les rois de France lui avaient accordé privilèges et franchises, et, pendant plusieurs siècles, son importance et sa renommée ne firent que grandir. Ce n'était pas la France seulement qui envoyait à Beaucaire acheteurs et vendeurs : l'Orient, la Grèce, le Levant, l'Égypte trafiquaient avantageusement avec ce grand centre commercial.

Au dix-huitième siècle encore, les fers y étaient apportés en masse et se vendaient au détail ; l'expédition en était facile par le canal du Languedoc. Ils valaient à la foire 2 fr. par 100 kilos de plus que partout ailleurs. Depuis l'établissement des chemins de fer il ne s'en vend plus une barre.

Ce qui donne une idée de la sûreté des transactions à la foire, c'est que les draps qu'on y achetait n'étaient payés que l'année suivante.

Avant 1870, il s'y faisait encore pour vingt-cinq millions d'affaires.

Mais, hélas ! comme pour toute chose humaine, après la virilité vint la décrépitude. La brillante médaille eut son pâle revers ; la déroute commença par la circulation incessante des commis-voyageurs, plaçant sans relâche pendant 365 jours les marchandises que Beaucaire offrait pendant quinze seulement, et encore nos Gaudissart immortalisés par Balzac ne voyageaient-ils que par diligence. Ce fut bien pire quand ils s'abattirent partout, eux et leur colis, par la voie des chemins de fer. La foire de Beaucaire éprouva, de ces facilités de locomotion, un tel contre-coup, que des maisons d'entrepôt louées jadis jusqu'à dix mille francs en produisent aujourd'hui cent tout au plus.

Malgré tout, pareille à ces arbres fortement enracinés que la perte de leurs branches n'empêche pas de résister à la tempête, la foire de Beaucaire semble vouloir vivre autant que le roc, que surmonte son vieux fort crénelé. On vient encore de bien loin à la foire, on y noue d'importantes relations surtout on s'y divertit comme on sait le faire dans nos pays où les âmes ne sont pas moins ensoleillées que le ciel. Cette année encore elle présentait le coup d'œil d'une animation extraordinaire. Cafés, brasseries, spectacles divers, exhibitions de phénomènes, maquignons, bohémiens, tout y était.

Un curieux divertissement avait lieu autrefois pendant la foire ; il consistait en une cavalcade où figuraient des centaines de mulets, d'ânes et de chevaux, tous empanachés et harnachés avec un luxe d'oripeaux calculé sur la fortune de

chaque propriétaire de ces quadrupèdes. La fête s'appelait *Ramado* à cause des feuillages verts qui agrémentait surtout l'ornementation des montures. Sur chacune d'elles se tenait debout un cavalier qui déployait son adresse et faisait admirer son équilibre dans des poses et des mouvements variés ; si le cavalier n'était pas en fonds sous ce rapport, il tâchait du moins de se faire applaudir par l'énergie des *clac clac* que son long fouet lançait dans les airs.

L'annonce de la foire a toujours lieu le 22 juillet avec un certain appareil. Autrefois elle se faisait, le soir de ce jour-là, à la clarté des torches, au bruit des trompettes et des cymbales avec l'accompagnement de tapage que pouvaient faire cent mille hommes ou femmes accourus pour la cérémonie. Les quatre consuls de Beaucaire y figuraient à cheval et en chaperon, ils étaient accompagnés de la noblesse en armes et de la milice civique (rien des pillards et assassins marseillais en 1871) à chaque carrefour le cortège s'arrêtait et le capitaine de la ville faisait lire par un héraut l'ordonnance royale qui garantissait les privilèges de la foire, franchises pour les forains, exemption de droit d'impôt de péage, leude et cannage, recommandation aux bouchers et poissonniers d'être convenablement approvisionnés, aux hôtes et taverniers d'avoir vivres et bon vin, aux boulangers d'être munis de bon pain et à tous d'éclairer leurs fenêtres pendant la foire. La proclamation du héraut se terminait par cet avis : « Le 23, après la procession, aux mieux courant sera délivré un mouton, au plus vaillant une épée, au mieux luttant une pièce de drap. »

Le voyage à Beaucaire qui, maintenant, grâce aux chemins de fer, est une simple promenade, était difficile et même dangereux dans les siècles précédents. Au moyen âge on s'y rendait en caravanes, et des flottilles devaient escorter les bateaux marchands qui montaient ou descendaient le Rhône ; au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, avant d'y aller, le père de famille faisait son testament, sa femme faisait brûler des cierges à l'église pendant la durée de la foire, et l'on disait au retour des messes d'actions de grâces. Il est curieux de citer à ce propos un avis conservé à la bibliothèque d'Aix. Il indique en ces termes un moyen nouveau de se faire transporter à Beaucaire :

« On fait savoir que pour la prochaine foire de Beaucaire, il y aura à Nîmes, à Montpellier et autres villes des chars auxquels de chaque côté seront suspendues et arrêtées quatre salles branlantes, et, au-dessus de tout, une tente qu'on lèvera et baissera suivant le besoin. Sur les huit salles huit personnes seront à leur aise comme à cheval ou assis, ayant entre elles une table bordée sur la quelle seront pain, vin, viande et autres provisions, tellement que toute la longueur du chemin ne sera qu'un branle agréable et un repas continu. Les maîtres de la voiture, outre le char, fournissent aussi toute la dépense moyennant quarante sols par tête de Nîmes à Beaucaire, six livres pour Montpellier et autres villes à proportion. Les femmes et fille ne paieront que moitié. »

Cet avis est imprimé, en forme de légende, au bas d'une image représentant le char dont il s'agit, composé de deux longs brancards, montés sur quatre grandes roues d'avant et d'arrière.

### On lit

Dans l'*Année scientifique* : « Un des plus grands monuments de l'énergie et de la puissance humaines sera incontestablement le percement des Andes pour le chemin de fer de Lima à Roya. — Le tunnel aura une longueur de 1000 mètres et sera à une altitude de cinq mille mètres ! Dans les travaux qui s'exécutent actuellement avec une prodigieuse activité, on emploie seulement des coolies indiens ; des ouvriers d'une autre race seraient incapables de supporter un séjour prolongé dans ces

hautes régions, à cause de l'air extraordinairement raréfié. »

Messieurs du Gothard et du Simplon sont priés de méditer cette petite nouvelle.

Dans la *Presse* : « Le tribunal de police correctionnelle de C... vient de condamner M. X., journaliste, à quinze jours d'empoisonnement. » J'aime à croire qu'il y a une légère erreur. Mais franchement, si le journaliste condamné mange chez bien des restaurateurs de notre connaissance, auprès desquels les Borgia ne sont que d'aimables farceurs, la peine est tout à fait insignifiante.

Dans la *Gazette des tribunaux* : « Un jeune vaudois comparait devant la justice. Son père est appelé comme civilement responsable et le Président énumère tout ce qu'on reproche à son fils.

« Voyez, Monsieur le Président, réplique le papa, tout ça est impossible de la part de mon garçon. Je le connais comme si je l'avais fait ! »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

Dans la *Gazette de Lausanne* du 14 courant, page des annonces :

« Un jeune homme robuste, etc., etc., cherche » pour la saison d'hiver, une place de portier le long du lac. S'adresser, etc. »

Portier, le long du lac ! Je ne comprends pas, mais là pas du tout. Un portier d'habitude garde une porte. En français fédéral, c'est un citoyen qui dans les hôtels porte le bagage. Alors le bon jeune homme en question voudrait garder une porte le long du lac, tantôt à Genève, tantôt à Montreux. Non, ce n'est pas ça. J'en suis tout rêveur. P.

Quand on novè ministré vint dans onna perrotse, tsacon lo vouaité à sa façon. Le z'on l'amont po son bouta frou, po sa balla voix, po cein que baillé ; lè z'autro lo tràouvont à l'áo potta, po cin que l'est on boun'infant, que vesité tsacon áo que fon-mé la pipa.

Má ie n'avè jamè oïu dere qu'on estimávè lé ministré qu'avion bon brè.

Din on veladzo d'áo Gros dé Vaud, on dzoüno ministré étai arrevá, et nion ne lo cognessai. L'avai prai quoquié z'hommo po arrindzi son lodzémint. Faillái tsandzi dé tsambra à n'on gros fornet dé catalla.

Chì z'hommo impougnont lo máobllio, má quand furont drai ne pouávont pas martsì : s'incobllíavont.

Adon, lo ministré l'áo dese :

— Betá-vo trai à non bet, ie prindri de l'autro et n'áodrin práo.

Lé trai pllie gros sé crotsont en sorisint, lo ministré assebin, et d'on vire-de-lè lo fornet fut plliaci.

Et quand l'uront fini l'ovradzo, lé z'hommo, al-laront à la pinte d'áo veladzo, baire onna botolhie et desiront en arrevint : ora, n'in on ministré !

L. C.

A chaque saison ses distractions. Les belles journées de soleil, les soirs aux teintes dorées font déjà

place au ciel brumeux de l'automne et aux longues nuits. Aussi allons-nous voir recommencer les fêtes d'hiver et les soirées théâtrales. La société artistique, composée de jeunes gens de Lausanne, va rouvrir demain notre scène par une représentation dramatique et musicale dont le programme est des plus variés. Trois petites comédies très bien choisies ; plusieurs morceaux de chant et deux ouvertures exécutées par l'orchestre de Beau-Rivage, au complet, sont des éléments suffisants pour attirer un nombreux public. Et ce qui doit d'autant plus assurer le succès de cette soirée, c'est son but : elle est donnée au bénéfice de l'Hospice de l'Enfance.

On sait que dans nos campagnes il y a plusieurs manières de constater si un individu a réellement rendu le dernier soupir. Les uns le chatouillent sous le nez avec une barbe de plume, d'autres le piquent avec une épingle sous la plante du pied, d'autres enfin lui placent devant le nez une glace afin de voir s'il respire encore. Une vieille tradition raconte qu'autrefois on employait un autre moyen dans la commune de Ste-Croix. On plaçait, dans la main de l'individu, une pièce d'or ou d'argent ; si la main ne se fermait pas, tout espoir était perdu.

C'était aux dernières promotions. Deux petites filles sortaient du temple de St-Laurent, après la distribution des prix. L'une emportait avec joie trois livres magnifiquement reliés qu'elle venait de recevoir en récompense de son application. L'autre qui n'avait absolument rien, lui dit en franchissant le seuil : « Sophie, prête-m'en un... seulement pour passer dans la rue ! »

On nous écrit de Lausanne :

« L'on va chercher bien loin un nom pour le vin de cette année, quand nous avons quelque chose à deux pas, dont on a beaucoup parlé, et qui se prête assez bien à la chose.

Pourquoi n'appellerait-on pas ce vin du **pneu** (matique).

Recevez, Monsieur, etc.

A. D. »

L. MONNET.

## ANNONCES

EN SOUSCRIPTION :

### LES CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS

2<sup>me</sup> SÉRIE

Un joli volume de 160 pages.

Adresser les demandes au bureau du CONTEUR VAUDOIS, à Lausanne.